



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 23 novembre 2018

Compte rendu de la Commission de gestion du 21/02/2019

Approbation du compte rendu de la réunion du 22/11/2018 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Suivi post professionnel des affiliés Miniers :

Dans le cadre de la COG 2018-2021, le suivi particulier des affiliés miniers dans le cadre du suivi post professionnel des anciens mineurs, retraités et relevant du régime minier de sécurité sociale a été conforté.

Bénéficiaires : Constitution d'un fichier de pensionnés miniers assurés de plein droit en assurance maladie.

Ce fichier a été constitué à partir :

- Du fichier des pensionnés miniers tenu par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), avec mention des trimestres validés au fond et au jour.
- Des fichiers transmis par les CPAM de l'Artois et de la Moselle, des personnes affiliées en assurance maladie et AT/MP au régime spécial des mines.
- Des fichiers de suivi des personnes incluses dans les programmes de dépistage et de prise en charge du CEP/AHNAC.
- Le fichier de base, réactualisé en ajoutant par un traitement manuel des mineurs retraités dont les critères d'identification ne concordaient pas à 100% avec ceux des CPAM.
- L'exposition mesurée par le nombre de trimestres d'emploi au fond. Depuis l'été 2018, les seuls anciens mineurs restant à inviter ont en principe plus de 70 ans. Le rythme des invitations est inchangé, avec 1050 envois acheminés chaque mois.

Résultats : En incluant la vague d'envois de février 2018, ce sont 18 900 anciens mineurs qui ont été invités depuis décembre 2016. Les données d'évaluation fournies à la CANSSM par les CPAM d'Artois et de Moselle en décembre 2018 montrent, sur un échantillon correspondant aux 13 500 premières invitations adressées, les résultats suivants :

- CPAM de l'ARTOIS : une participation globale de 7,56% des assurés concernés (dont 10,71% des moins de 70 ans), correspondant à 2 712 invitations.

- CPAM de MOSELLE : une différence entre avant et après août 2017 (2673 et 8092 invitations respectivement, avant et après la remise d'une lettre d'orientation par la CPAM), une participation de 4,89% sur un échantillon de 8 848 assurés (mesure arrêtée au 31/10/18) : - 2220 prises en charge adressées sur la première période, - 1159 et 9 refus/réorientations sur la seconde vague, dont notamment 302 pour l'exposition au risque « silice », 354 pour le risque « amiante », 256 pour le risque « solvants-benzène », 194 pour les expositions aux « goudrons et huiles ».

Point de situation sur le mandat de gestion assurance Maladie et AT-MP. (Voir tableau en annexe).

Point CDC sur le prélèvement à la source (Voir annexe).

Commission de Recours Amiable (Voir annexe).

Eric GROH